Reçu en préfecture le 05/12/2024

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERA PROIÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 10 3059-215903691-20241205-20241202_3-DE

NOMBRE:

• de Conseillers en exercice 27

de présents 19

de votants 26

L'an deux mil vingt quatre

Le deux décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation

légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS AU SÉJOUR NEIGE DU DU 7 AU 15 FÉVRIER 2025 - RECRUTEMENT D'UN **ACCOMPAGNANT** RÉMUNÉRATION

DELANNOY B. MERESSE JC. REZIGA C. RIFF A. DEVEMY MP. THUILLET C. DESROUSSEAUX V. PORQUET H. DUMOULIN S. SPOTO C. MERCIER H. LEDOUX L. BLONDEAU G. MONTAY S. GLINEUR S. PIROTTE

Etaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G. COLLET JM.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 03/12/2024

Etaient excusés : B. LE MAIGNENT L. PHILIPPE C. GRAND A. MALABOEUF F. COQUELET D. RAMEZ A. AIT BAHA I. PLOUVIER

Procurations respectives à : G. COLLET C. MERCIER GLINEUR C. COLLET H. LEDOUX P. BAUDRIN JM. DELANNOY

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 26/11/2024

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Un séjour à la neige est organisé par la commune pour les enfants de CM2 du 7 au 15 février 2025. Il est proposé au Conseil Municipal de faire accompagner le groupe d'enfants par un animateur communal. La rémunération de cet animateur serait calculée sur la base de la grille indiciaire d'animation de la Fonction Publique Territoriale comme suit :

Indemnité brute forfaitaire basée sur l'indice majoré 366 – indice brut 367 – cette base de rémunération s'entend toutes indemnités comprises.

L'accompagnant recevrait une rémunération forfaitaire brute de base par jour de travail de 94,98 € soit 664,86 € pour les 7 jours passés avec les enfants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 03/12/2024

La Diredrice Générale des Services,